

DIRECTION
 DÉPARTEMENTALE
 DES TERRITOIRES
 DE L'ARIÈGE



Commune de CARLA-BAYLE
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
NATURELS PRÉVISIBLES

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE
 Planche 2

Légende :

Niveau de contraintes	Nature du risque
Zones d'interdiction	R 12 inondations crues de forêts et de réseaux torrentiels roulements et tassements sur versant glissements de terrain chutes de pierres
Zones de contraintes faibles	V.V1.V2 0.01.02
Zones sans contrainte spécifique	

Chaque zone est référencée par deux lettres de codes :
 - la première correspond au niveau de contraintes à appliquer
 - la seconde à la nature du risque (calculs simplifiés pour les zones d'interdiction, calculs numériques pour les zones de faibles contraintes)

Étang

Risques naturellement sur versant généralisé voir encart sur fond topographique sur la planche 3

••••• Ligne communale



DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
DE L'ARIEGE

Commune de CARLA-BAYLE
**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS PREVISIBLES**

ZONAGE REGLEMENTAIRE DU RISQUE

Planche 3

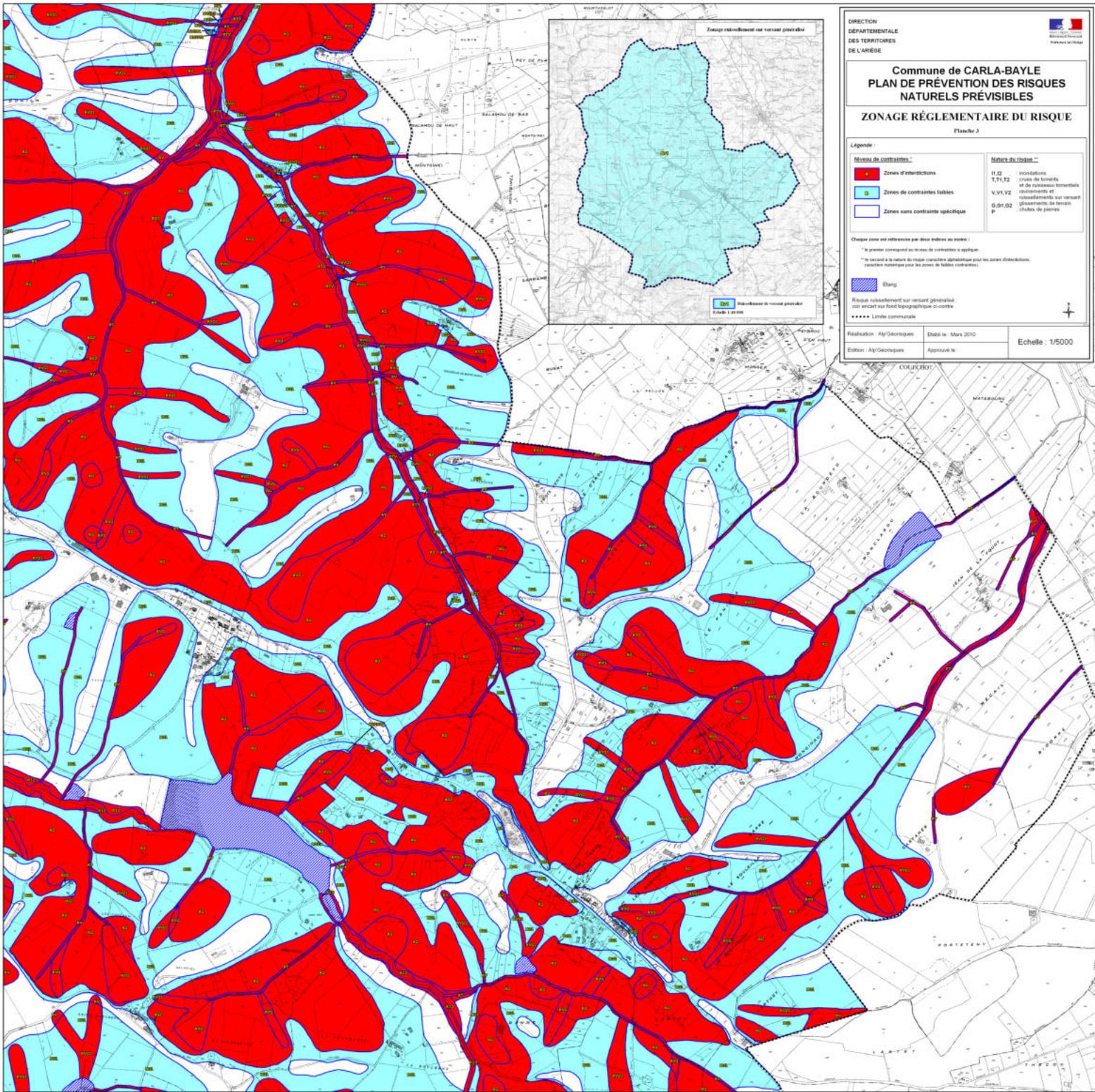
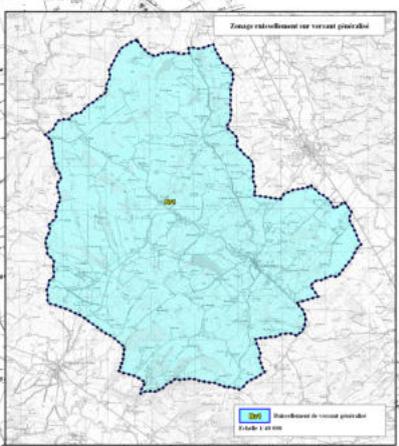
Légende :

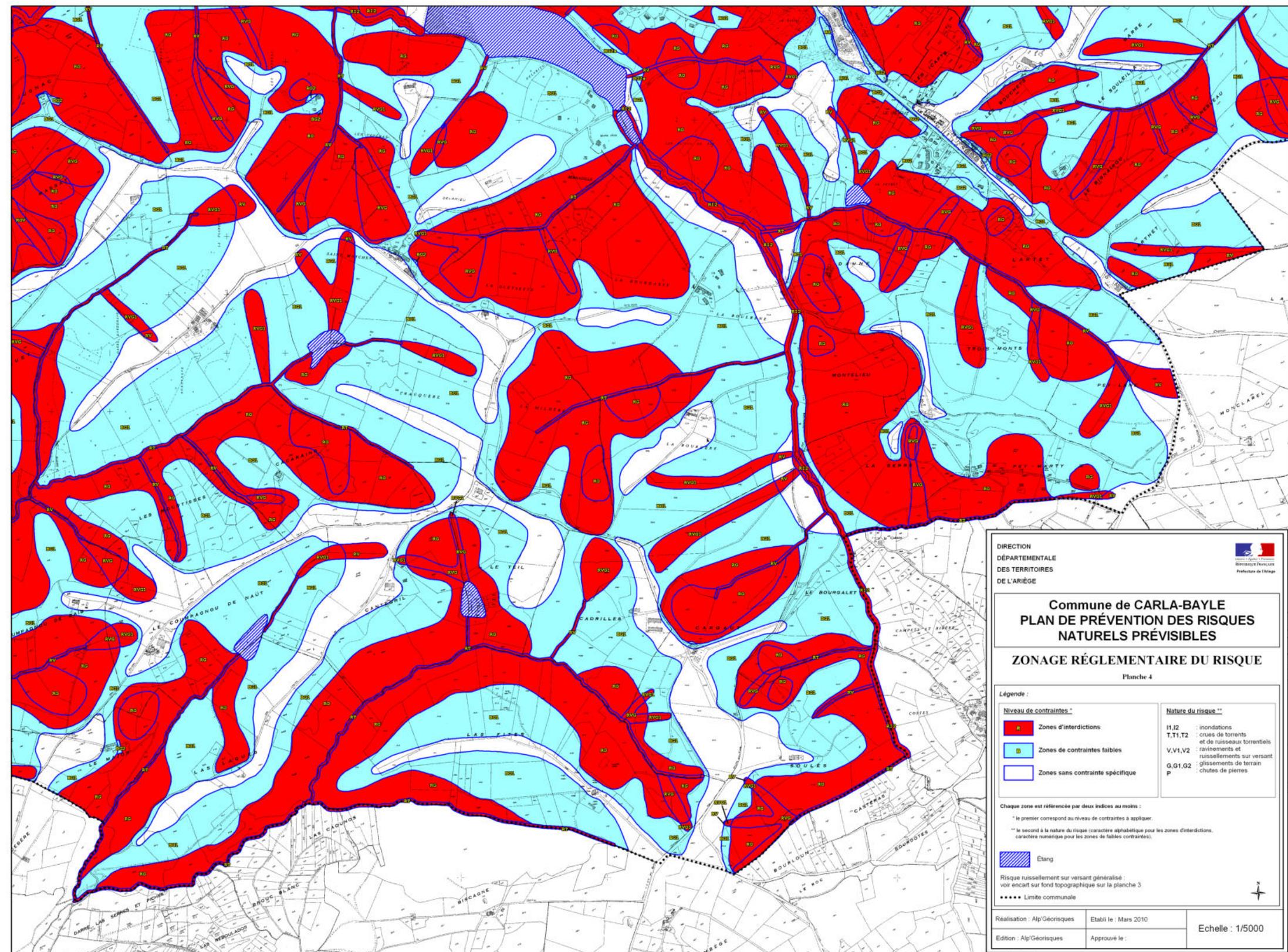
Niveau de contraintes :		Nature du risque :	
	Zones d'interdictions	1, 2	Inondations
	Zones de contraintes fortes	3, 4, 5	crues de torrents
	Zones sans contrainte spécifique	6, 7, 8	et de ruisseaux torrentiels
	Etang	9, 10, 11	roulements et
		12, 13, 14	roulements sur versant
		15, 16, 17	glissements de terrain
		18, 19, 20	chutes de pierres

Chaque zone est subdivisée par deux indices au moins :
 - le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer
 - le second à la nature du risque caractéristique applicable sur les zones interdites.
 (cartes annexes pour les zones de fortes contraintes)

Risque réaffecté sur versant généralisé
 voir encart sur fond topographique ci-jointe

Réalisation : Alp'Géotiques Etabli le : Mars 2010
 Edition : Alp'Géotiques Approuvé le :
 Echelle : 1/5000





DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
DE L'ARIÈGE



Commune de CARLA-BAYLE
**PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
NATURELS PRÉVISIBLES**

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE

Planche 4

Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
 Zones d'interdictions	I1,I2 : inondations T1,T2 : crues de torrents et de ruisseaux torrentiels
 Zones de contraintes faibles	V,V1,V2 : ravinements et ruissellements sur versant
 Zones sans contrainte spécifique	G,G1,G2 : glissements de terrain P : chutes de pierres

Chaque zone est référencée par deux indices au moins :
* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
** le second à la nature du risque (caractère alphabétique pour les zones d'interdictions, caractère numérique pour les zones de faibles contraintes).

 Étang

Risque ruissellement sur versant généralisé : voir encart sur fond topographique sur la planche 3

..... Limite communale

Réalisation : Alp'Géorisques Etabli le : Mars 2010
Edition : Alp'Géorisques Approuvé le :

Echelle : 1/5000